



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
ESTHETIQUE**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : esthétique

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Esthétique	M1D404	M1	OUI	NON	NON	NON	NON	NON		NON	OUI	L3 esthétique et sciences de l'art, L3 arts plastiques, L3 philosophie, L3 histoire de l'art, L3 lettres option arts, CPGE lettres, philo et arts appliqués, L3 École du Louvre, DNAP Écoles d'art.
Philosophie contemporaine de l'art et société	MRD506	M2	OUI	NON	NON	NON	NON	NON		NON		M1 esthétique/ M1 philosophie, histoire de l'art, lettres option arts, M1 ou M2 École du Louvre, DNSEP Écoles d'art, M1 Arts plastiques
Etudes culturelles : image, espace, médias		M2	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	SORBONNE NOUVELLE	NON		M1 esthétique/ M1 philosophie, histoire de l'art, lettres option arts, M1 ou M2 École du Louvre, DNSEP Écoles d'art, M1 Arts plastiques

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)
Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

1. Modalités d'accès

2. Langues d'enseignement

Langue principale d'enseignement : FRANCAIS

M1 : français

M2, parcours études culturelles, image espace, médias : français

M2, parcours philosophie contemporaine de l'art et société : français

3. Organisation des examens

Durant les périodes d'examen du calendrier universitaire

Hors de la période d'examen

M1 : hors périodes d'examen

M2, parcours études culturelles, image espace, médias : en cours de semestre

M2, parcours philosophie contemporaine de l'art et société : en cours de semestre

4. Organisation des sessions d'examen

M1 esthétique : session 1-session 2

M2 parcours philosophie contemporaine de l'art et société : session unique

M2 parcours études culturelles, image, espace, médias : session unique

5. Nature des stages

M1 ESTHETIQUE : optionnel

M2, parcours études culturelles, images, espace, médias : obligatoire

M2 parcours philosophie contemporaine de l'art et société : obligatoire

6. Notation des épreuves

M1, esthétique

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

M2 parcours études culturelles, image, espace, médias :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : non
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

M2 philosophie contemporaine de l'art et société :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : non
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

7. Dispositions spécifiques de validation

M1- ESTH2TIQUE

Notes minimales par matière notée : non

Mention « validée » obligatoire par matière non notée : non

M2 parcours études culturelles : image, espace, médias

Notes minimales par U.E. notée : non

Mention « validée » obligatoire par U.E. non notée : non

M2 parcours philosophie contemporaine de l'art et société

Notes minimales par U.E. notée : non

Mention « validée » obligatoire par U.E. non notée : non

8. Rubrique libre

« IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves. »

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Esthétique	M1D404	M1	français	Hors période d'examen	Session 1-session 2	optionnel		OUI	NON
Parcours philosophie contemporaine de l'art et société	MRD506	M2	français	En cours de semestre	Session unique	obligatoire	8 semaines	NON	NON
Parcours études culturelles : image, espace, médias		M2	français	En cours de semestre	Session unique	obligatoire	8 semaines	NON	NON

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation					
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)	
Esthétique	M1D404	M1	NON	OUI	NON	OUI	NON	
parcours philosophie contemporaine de l'art	MRD506	M2	NON	OUI	NON	OUI	NON	
parcours études culturelles : image, espace, médias	nouveau	M2	NON	OUI	NON	OUI	NON	